Bonjour, pour vous aider dans vos démarches, les services de l'Etat en Indreet-Loire vous offrent les trois alternatives suivantes :

- Pour accéder aux services de la préfecture, tapez 1.
- Pour accéder aux directions départementales interministérielles, tapez 2.
- Pour entrer en relation avec un opérateur hors démarches administratives, tapez 3.

Bienvenue à la préfecture d'Indre-et-Loire. Les services de délivrance de titres sont ouverts au public tous les jours du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, à l'exception du premier jeudi de chaque mois. Leur accueil téléphonique est ouvert tous les jours, de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h sauf le mercredi matin, Les autres services de la préfecture sont ouverts et assurent l'accueil téléphonique, de 9h à 12h30 et de 13h45 à 16h30. Pour continuer, tapez dièze.

- Pour accéder au service des passeports et cartes d'identité, tapez 1.
- Pour accéder au service des cartes grises, tapez 2.
- Pour accéder au service des permis de conduire, tapez 3.
- Pour accéder au service des étrangers, tapez 4.
- Pour toute autre demande, tapez 5.
- Pour revenir au menu précédent, tapez étoile.
- « Alors... touche 4. »

Veuillez patienter, dans quelques instants, vous serez mis en relation avec le service demandé.

- Service des étrangers, bonjour!
- Oui, bonjour madame. Euh... voilà, je vous appelle afin d'avoir quelques renseignements...
- Oui, je vous écoute.
- Alors voilà, j'ai un ami marocain qui va venir chez moi en France. Je voudrais savoir quels sont les papiers que je dois me procurer, enfin, les formalités à faire, pour moi, et aussi pour lui.
- Et il habite où votre ami ? Et il va venir pour faire quoi ? Et combien de temps ?
- Il est de Rabat. Il vient pour des vacances, en fait. Il va être hébergé chez moi.
 Et il va rester 3 semaines.
- Eh ben, faut qu'il demande un visa touristique, un visa de court séjour. C'est un visa qui est valable 90 jours.
- D'accord, et moi, qu'est-ce que je dois faire de mon côté ?
- Alors vous, vous devez demander un certificat d'hébergement à la mairie de votre ville.
- Et... de quoi s'agit-il exactement?
- Le certificat d'hébergement, c'est un papier qui prouve que vous vous engagez à l'accueillir, hein.
- C'est compliqué à obtenir ?
- Non, non, c'est sans problème, d'autant plus que les mairies reçoivent souvent ce type de demande.
- Ah, bien. Et... et alors, pour mon ami?
- Alors il habite où, vous m'avez dit, où déjà ?
- À Rabat.
- Ben, faut qu'il prenne un rendez-vous au consulat de France de Rabat!
- D'accord, mais ça se passe comment ?
- Il prend rendez-vous via TLScontact.
- C'est quoi ?
- L'organisme qui s'occupe d'établir les visas. Votre ami se connecte sur le site Internet de TLScontact : www.tlscontact.com.
- Attendez, je vais le noter... www.tls...?
- www.tlscontact.com. Et là, il trouvera le numéro de téléphone à faire pour qu'un rendez-vous au consulat lui soit donné.
- Merci. Et quelles sont les pièces à fournir ?
- Vous trouverez ça sur le site du consulat de France au Maroc, ou bien sur le site du ministère de l'Intérieur français.
- Oui, vous pourriez me donner l'adresse Internet du consulat s'il vous plaît ?
- C'est www.consulfrance-ma.org.
- Bien, merci. Et la demande de visa, elle est payante pour lui ?
- Oui, oui, c'est précisé sur le site du consulat. Mais les frais ne sont pas remboursés en cas de refus du visa. Dans ce cas, il faudra refaire la demande. Lisez bien tout ce qu'il y a sur le site et vous aurez toutes ces informations. Voilà!
- OK, d'accord, très bien. Bon ben écoutez, je vous remercie pour ces renseignements et je vous souhaite une très bonne journée.
- Je vous en prie!
- Au revoir, madame.